

BAREME D'HONORAIRES (au 1^{er} Janvier 2026)Honora^{ires de négociation TRANSACTION}
(Montant TTC du prix de vente)

Prix	TTC
Jusqu'à 38 000€	4000€
Jusqu'à 45 500€	10.80 %
Jusqu'à 61 000€	9.60 %
Jusqu'à 75 000€	9 %
Jusqu'à 300 000€	7.80 %
Supérieur à 300 000€	6.60 %

Honora^{ires de LOCATION}

Honora ^{ires à la charge du locataire}	
Honora ^{ires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction de bail}	<u>En Gestion</u> : 5.30% TTC du loyer annuel hors charges <u>Hors Gestion</u> : 6% TTC du loyer annuel hors charges
Honora ^{ires de réalisation de l'état des lieux}	<u>En Gestion</u> : 1.90% TTC du loyer annuel hors charges <u>Hors Gestion</u> : 2% TTC du loyer annuel hors charges

Honora^{ires de GESTION}

9.60% TTC des sommes encaissées	
Les honora ^{ires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n° 2014-890 du 1^{er} Août 2014.}	
Option Facultative (sous réserve de l'agrément de la compagnie d'assurance) : <u>Garantie des Loyer Impayés 3.10% TTC du loyer charges comprises.</u>	

Honora ^{ires à la charge du bailleur}	
Honora ^{ires d'entremise et de négociation}	0€ TTC
Honora ^{ires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction de bail}	<u>En Gestion</u> : 5.30% TTC du loyer annuel hors charges <u>Hors Gestion</u> : 6% TTC du loyer annuel hors charges
Honora ^{ires de réalisation de l'état des lieux}	<u>En Gestion</u> : 1.90% TTC du loyer annuel hors charges <u>Hors Gestion</u> : 2% TTC du loyer annuel hors charges

Les honora^{ires ci-dessus sont révisés dans le cadre de la règlementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.}